

CRÊTS EN BELLEDONNE (38) – Dépôt de bois – Lieu-dit « Coudrai » Mise en remblai - Avis géotechnique complémentaire

N° DU DOSSIER : AF.16690

COMMUNE : CRÊTS EN BELLEDONNE (38)

PROJET : Dépôt de bois – Lieu-dit « Coudrai »

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CRÊTS EN
BELLEDONNE

OUVRAGE : Mise en remblais de 400 m³

TYPE DE MISSION : G2 AVP - Etude de Conception Phase Avant-Projet

EXPEDITEUR : KAÉNA – Laurent BELORGEY

l.belorgey@kaena.fr

DESTINATAIRES : COMMUNE DE CRÊTS-EN-BELLEDONNE
ACA

Virginie JOASSON ; Jérôme LARDIERE
Vincent LAIGROZ

DATE D'ENVOI DE LA NOTE : 02/07/2024

OBJECTIFS DE LA NOTE :

Cette note géotechnique vient compléter l'étude géotechnique G2AVP pour le projet de dépôt de bois établie le 03/03/2023.

Il s'agit de donner un avis sur la faisabilité de mettre en remblai une partie des terres en déblais issus des travaux de la création de la plage de dépôt de bois.

Cette note vise à :

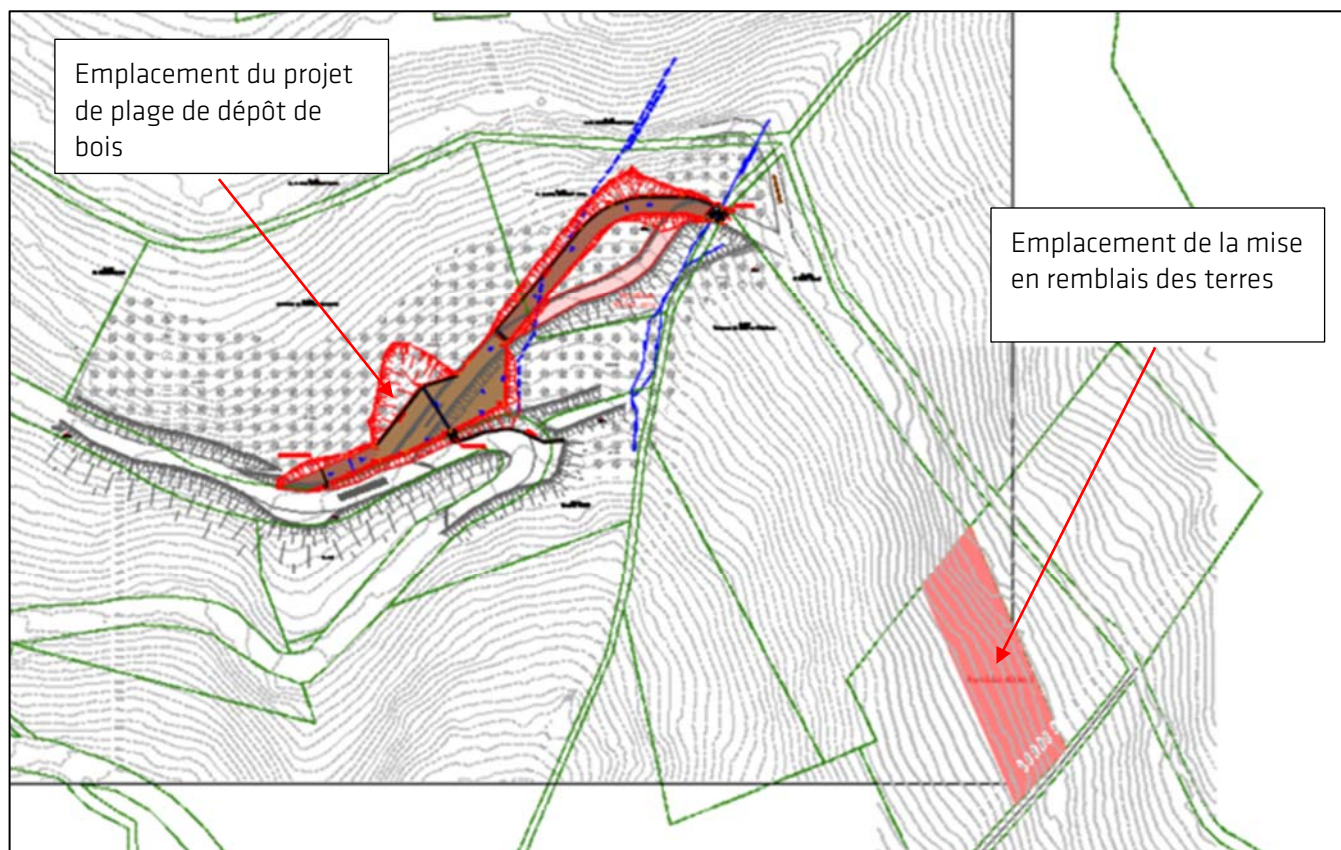
- ▶ Se prononcer sur la faisabilité de ces travaux de mise en place de 400 m³ de remblais,
- ▶ Donner les préconisations de mise en œuvre.

Nota : aucun sondage n'a été réalisé préalablement car l'emplacement n'était pas connu au moment de l'étude géotechnique de 2023.

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES :

Le projet consiste à mettre en remblai définitif, une partie des « terres » issues des terrassement en déblais de la plage de dépôts de bois.

L'emplacement prévu est à environ 700 m de distance au Sud du projet de dépôt de bois. Il est donné ci-après.



Le projet prévoit une emprise au sol de :

- 700 m² de surface disponible en plan,
- Une hauteur en crête de talus de l'ordre de 2 à 3 m, en épaulement de la piste existante.
- La mise en place de 400 m³ environ.

OBSERVATIONS - ANALYSE GEOTECHNIQUE :

- ▶ Risques naturels (selon le PPRN de la Commune) : Emplacement situé en :
 - Zone d'interdiction (RG) vis-à-vis du risque de glissement de terrain (idem que pour le projet de dépôt de bois).
 - Aléa faible de ruissellement de versant
- ▶ Contexte Géologique : d'après la carte géologique, le contexte est le même que celui de la zone de dépôt. Les sols seront constitués de formations glaciaires : limon brun à galets à quelques blocs, passages plus ou moins sableux. Ces sols sont sensibles à l'eau.
- ▶ L'examen visuel du site lors de notre visite permet de retenir :

- Pente de l'ordre de 25 ° selon le plan topographique, avec des ruptures de pentes plus ou moins prononcées
- Absence d'indice d'instabilité visible
- Absence de résurgences d'eau constatées.



Vue du site - 28/06/2024

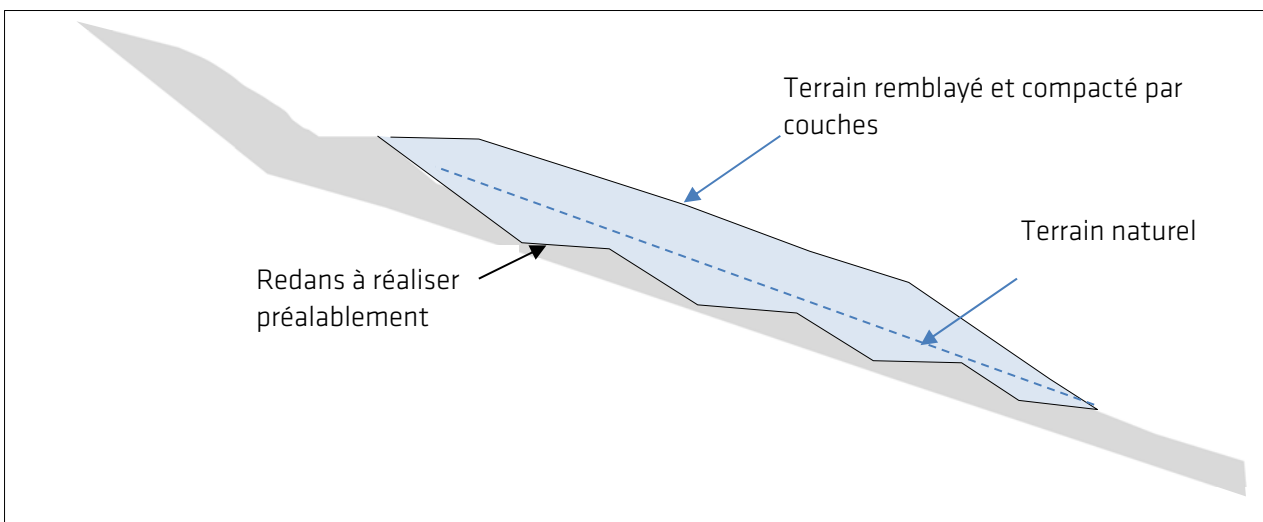


PRECONISATIONS :

L'examen du site laisse supposer la faisabilité de mise en place de remblais de faible hauteur sur le site (hauteur de remblai / TN inférieure à 3 m).

Afin de limiter le risque de générer des instabilités par surcharge de la pente nous recommandons :

- Décaper préalablement de la couverture végétalisée et la terre végétale,
- Réaliser des redans successifs en déblais afin de créer une assise préalable avant remblaiement.



Principe de mise en œuvre du remblai

- Travailler par temps sec persistant ; interrompre les travaux en cas d'intempéries
- Capturer et drainer toute résurgences d'eau éventuelle.
- Mettre en œuvre les matériaux au furet et à mesure de leur extraction afin d'éviter que leur teneur en eau naturelle soit augmentée par les pluies.
- Compactage au furet et à mesure par rouleau vibrant à pied dameur par exemple.
- Veiller à éviter tout rejet d'eau provenant du versant ou de la piste existante dans le remblai.
- Remettre en place la terre végétale et végétaliser si possible la zone.

L'ingénieur chargé du dossier
Laurent BELORGEY

